



AD MAJOREM PROPRIAE GLORIAM

EMPIRE DE LA BASSE CHESNAIE

Décret impérial N°2005-12 du 28 Septembre 2005

Considérant qu'il convient de célébrer comme jours de fêtes certains jours du calendrier national,

Nous, Empereur de la Basse Chesnaie, par la grâce de Dieu, décrète et décrétons :

Article premier

Les jours ci-après désignés seront réputés fériés sur le territoire de l'Empire :

- Le 3 octobre, en hommage à l'anniversaire de l'Empereur,
- Le 2 décembre, en hommage à la déclaration de l'indépendance de l'Empire,
- Le 1er avril, en hommage au mariage de leurs Majestés Impériales.

L'Empereur de la Basse Chesnaie

